



Organisation mondiale du commerce  
Statut :  
■ Membres de l'OMC  
■ Observateurs négociant leur accession

# Brèves de l'OMC

Juin 2018 - n°06

## EDITORIAL

### Course de l'escalade

Les Etats-Unis ont déclenché une escalade tarifaire telle que l'on peut se demander, avec l'éditorialiste Robert Samuelson: « si ce n'est pas une guerre commerciale qu'est-ce que c'est ? » Que voit-on dans la dynamique actuelle ?

**Une réaction en chaîne.** Aux droits américains sur l'acier et l'aluminium, peut-être demain sur l'automobile, au nom de la «sécurité nationale», s'ajoutent les sanctions unilatérales prises contre la Chine, au titre de la propriété intellectuelle et de l'investissement. Canada, Chine, Inde, Japon, Mexique, Russie, Union Européenne et Turquie ont immédiatement engagé des «mesures de rééquilibrage».

**Des masses commerciales d'ampleur déjà macro-économique.** Les ordres de grandeur des flux commerciaux couverts par la présente escalade dépassent optiquement ceux des «batailles» antérieures. Côté importations américaines: 48 Mds d'USD pour l'acier et l'aluminium (section 232) + 46Mds\$ contre 1102 produits technologiques originaires de Chine, avec une possibilité de 200 Mds\$ supplémentaires, annoncée par le Président Trump. Dans le reste du monde: l'UE vient de « rééquilibrer » 2,8 Mds€ d'exportations américaines et en réserve 3 Mds € supplémentaires, la Chine en a frappé 45Mds \$, le Canada 12,5 Mds etc...

**Une crainte avérée pour la croissance mondiale.** La directrice générale du FMI, les banques centrales ont averti contre le risque de surenchère protectionniste. Outre l'impact direct des droits de douane sur le commerce des produits concernés, on doit redouter les *effets «de second tour»* (transmission des surcoûts vers la transformation en aval et les consommateurs finaux, réduction des commandes aux fournisseurs participant aux chaînes de valeur internationales) et les *effets d'incertitude*, liés aux réactions boursières déjà visibles, au possible report d'investissements des entreprises ou consommateurs se sentant menacés dans leur emploi. Deux estimations «de coin de table» convergent sur l'ampleur du risque en cas d'affrontement commercial généralisé. Le Pr. Paul Krugman, prix Nobel, retient<sup>1</sup> la possibilité d'imposition globale d'une fourchette de tarifs allant de 30 à 60%, qui engendrerait une diminution de 70% des flux commerciaux et une réduction du PIB mondial de 2 à 3%. De manière assez proche, le DG de l'OMC a imaginé, pour l'exemple<sup>2</sup>, l'hypothèse d'un monde dont les droits de douanes reviendraient à leur niveau d'avant la création du système multilatéral: s'ensuivrait une possible réduction des flux commerciaux de l'ordre de 60% et une contraction de l'économie globale de 2,4%.

Peu d'observateurs s'attendent pourtant à une réduction du déficit commercial américain associée à ces mesures, du fait d'une croissance qui devrait être stimulée par la réforme fiscale et ainsi dynamiser les importations: nul ne discerne dès lors le pic, annonçant la décrue, de la présente escalade. Dans un tel contexte, l'exercice semestriel de rapport sur les restrictions commerciales, mené par l'OMC depuis la crise financière de 2008, pourrait, dans les mois qui viennent, prendre une importance nouvelle: il s'agira d'un important référent objectif par rapport aux perceptions «bellicistes» auxquelles peuvent contribuer les tensions actuelles. Le prochain rapport, qui couvrira la période s'étalant de mi-octobre 2017 à mi-mai 2018, est attendu en ce début d'été: sa tonalité méritera attention.

**Jean-Marie PAUGAM**

<sup>1</sup> *Thinking About a Trade War (very Wonkish)*, New-York Times, 17 juin 2018

<sup>2</sup> *Remember what we stand to lose if trade tensions escalate* : WTO chief, Australian Financial Review, 24 juin 2018

## NEGOCIATIONS MULTILATERALES

### 31 mai 2018 : Réunion du groupe de travail sur les entreprises commerciales d'Etat

Cette réunion a été marquée par deux éléments :

Le secrétariat de l'OMC soutenu par les Etats-Unis et l'Union européenne a insisté à plusieurs reprises sur les retards ou absence de notifications des entreprises commerciales d'Etat par de nombreux membres

Les Etats-Unis ont présenté deux contre-notifications suite à des notifications chinoise et vietnamienne. Cela fait suite à l'absence de réponses jugées satisfaisantes de ces délégations aux questions américaines soulevées lors des précédentes réunions.

Contact : [christophe.blanc@dgtrésor.gouv.fr](mailto:christophe.blanc@dgtrésor.gouv.fr)

-o-o-o-

### 11 et 12 juin 2018 : Réunion du Comité agricole

Les interventions du groupe de Cairns se sont largement axées sur les conditions non-tarifaires – SPS notamment – expliquant la sous-utilisation des quotas tarifaires (TRQ). Plus particulièrement, l'Australie a fait part dans l'ensemble de ses interventions de ses demandes d'amélioration de l'accès au marché. L'Inde a fait l'objet de vives critiques pour sa politique

d'achat public de blé, de subvention au sucre déstabilisatrices pour les marchés mondiaux, et de restrictions de l'accès à son marché pour les légumineuses (Canada, US, Australie, Ukraine, Russie, UE) ; ses arguments, limités à la sécurité alimentaire et au stockage public, n'ont pu convaincre tous les membres.

Un élément important de ce comité a été la présentation par les Etats-Unis de leur contre-notification concernant le soutien interne en Inde pour le blé et le riz via le système d'achat public. Elle conclut à des taux de soutiens nettement supérieurs à ceux notifiés par l'Inde. Ce différend avec l'Inde présente certaines similitudes avec le contentieux Etats Unis Chine sur le soutien interne agricole actuellement en cours à l'OMC.

Contact : [christophe.blanc@dgtresor.gouv.fr](mailto:christophe.blanc@dgtresor.gouv.fr)

-o-o-o-

### Du 11 au 14 juin 2018 : Réunion subventions à la pêche

Le deuxième groupe de réunions sur les subventions à la pêche prévu par le programme de travail acté en avril 2018 s'est déroulé les 11, 13 et 14 juin. Sa thématique était l'interdiction des aides à la pêche dans les stocks surexploités. Une première session technique a concerné la problématique de l'évaluation des stocks. Elle a montré que le manque de données et de capacités peut être un obstacle même si des méthodes alternatives existent. Plusieurs pays en développement ont souligné la nécessité d'une assistance technique en la matière. De nombreuses délégations ont indiqué que cette évaluation de l'état des stocks relève des Etats côtiers et des organisations régionales de gestion des pêches (ORGP). L'OMC n'aurait pas à intervenir dans la gestion d'éventuelles divergences. Concernant l'interdiction des aides à la pêche dans les stocks surexploités il a été souligné que toutes les aides n'ont pas systématiquement des effets négatifs. Leur effet est de plus variable notamment en fonction des mesures d'accompagnement. La définition d'une liste de subventions interdites s'avère donc complexe. Sur la question des stocks non évalués, de nombreuses délégations de pays en développement se sont opposées à l'application du principe de précaution qui amènerait à considérer ces stocks comme surexploités et à y interdire les aides.

Une partie des échanges a été consacrée à la poursuite des travaux sur un projet de texte consolidé (à partir du texte de décembre 2017). Ces travaux ont concerné l'article 1 sur les définitions.

A noter également la proposition américaine dans le cadre d'échanges bilatéraux entre délégations en marge de ces réunions de procéder de façon similaire à l'accord agricole par un classement des aides en boîtes en fonction de leur caractère distorsif (boîtes orange, bleu et verte). La Commission a indiqué son intérêt pour la poursuite des échanges sur cette nouvelle approche, qui est également soutenue par la Norvège et la Nouvelle Zélande. Les Etats-Unis vont poursuivre leurs consultations.

Contact : [christophe.blanc@dgtresor.gouv.fr](mailto:christophe.blanc@dgtresor.gouv.fr)

## NEGOCIATIONS PLURILATERALES / DISCUSSIONS INFORMELLES

### 18 et 19 juin 2018: Initiative sur Commerce électronique

Les travaux se poursuivent avec un bon niveau d'engagement dans une atmosphère générale positive. Des experts des Etats-Unis (4 personnes) et de l'UE (6 personnes y compris le chef d'unité services) étaient présents. La Chine participe toujours activement.

Un nouveau document de la Russie a été distribué en séance sur le thème de la protection du consommateur : liste d'actions pratiques qui pourraient permettre d'augmenter l'accès des consommateurs à l'économie numérique. Il aborde également la possibilité de créer des normes pour la fourniture de services de paiement pour le commerce électronique (y compris la transmission de données personnelles). Ceci nécessiterait également des mesures complémentaires sur le stockage, la confidentialité, la sécurité des données.

Si le calendrier a été respecté, la méthode a légèrement changé. Les thèmes ont été abordés sur la base de présentations afin de rendre les débats plus concrets. Le secrétariat de l'OMC a également distribué, comme il le lui avait été demandé, un document récapitulatif sur le commerce électronique dans les différents accords de l'OMC.

Sur le thème de la facilitation, il y a eu quelques questions mais globalement tous les membres sont d'accord pour aborder ces sujets dans le cadre de négociations futures. Sur le thème de flux de données, aussi

bien les Etats-Unis ont rappelé leur niveau d'ambition élevé, et les chinois leurs lignes rouges. La discussion n'est pas encore rentrée dans le dur sur cet aspect-là. Le thème de la protection des consommateurs est le thème le plus consensuel. Tout le monde est d'accord pour ce que cela figure dans des négociations. Quelques questions ont été posées mais globalement les débats n'ont concerné que des présentations d'expérience et de bonnes pratiques.

Le fossé numérique (présentation du Costa Rica) a permis d'aborder la question du développement pour la première fois. Les membres s'accordent à dire qu'il s'agit d'un sujet central. Il convient de le traiter en prenant en compte les différents niveaux de développement et les besoins de chacun. La mise en place de mécanismes s'inspirant de l'accord sur la facilitation des échanges (AFE) a été citée à plusieurs reprises. Les PED (pour eux-mêmes et pour les PMA) ont insisté sur le déficit d'infrastructures (y compris l'électricité de base), le besoin de renforcement de capacités et d'assistance technique.

La Chine, si elle a clairement posé la question des synergies entre les travaux dans le cadre de l'initiative post Buenos Aires et ceux du programme de travail de 1998 sur le commerce électronique, n'a pas obtenu de réponse à ce stade. La réunion du mois de juillet permettra de faire un bilan des travaux menés. Un programme de travail pour approfondir cette phase exploratoire sera établi (y compris calendrier des réunions 2ème semestre) pour les 6 prochains mois. Idéalement, l'objectif de lancement de négociations est prévu pour janvier 2019 en marge des réunions de Davos.

Contact : [cecile.mahe@dgtresor.gouv.fr](mailto:cecile.mahe@dgtresor.gouv.fr)

-o-o-o-

### 21 et 22 juin 2018 : Initiative sur la réglementation intérieure en matière de services

Cette réunion avait pour objectif de terminer le premier examen du texte proposé, avec la question du développement.

La question de la nature juridique du texte visé s'est invitée. Si ses signataires souhaitent un « résultat multilatéral ambitieux » (tel que mentionné dans la déclaration conjointe de Buenos-Aires) il ne faut pas perdre de vue que cela ne pourra se faire qu'avec l'ensemble des membres dans la salle, ce qui n'est pas le cas actuellement.

Ce résultat ambitieux pourrait prendre la forme d'une annexe au GATS après la fin des négociations de l'article VI.4 (donc modification du GATS). Un résultat plus modeste mais qui permettrait de conserver les acquis des travaux serait un « document de référence » (*reference paper*) et n'oblige pas à amender le GATS. Dans les deux cas, le texte devra revenir au groupe de travail sur la réglementation intérieure (probablement pas avant l'automne).

Sur la question du développement, 3 pays ont été actifs en plus des pays latino-américains qui sont dans le groupe initial de signataires (Chili, Colombie, Pérou): le Nigeria, le Bangladesh et le Salvador. Les Etats-Unis, la Chine, l'Australie, l'UE et le Canada ont pris part aux débats. Quelques pays africains étaient présents mais n'ont pas pris la parole.

L'exemple de l'AFE (notamment sur la période de transition) a été cité à plusieurs reprises notamment sur la flexibilité de mise en œuvre qu'il représente. L'assistance technique et le renforcement de capacité ont été au cœur des discussions. Sur la question du développement, le président tiendra des consultations avant de proposer un texte plus abouti. Il demande aux PED et au PMA de s'exprimer afin de prendre en compte leurs demandes spécifiques éventuelles. Une fois sa proposition de texte faite sur le développement, une réunion y reviendra spécifiquement.

Contact : [cecile.mahe@dgtresor.gouv.fr](mailto:cecile.mahe@dgtresor.gouv.fr)

-o-o-o-

### 22 juin 2018 : Réunion de l'Organe de règlement des différends

La réunion de l'ORD a été marquée par les points suivants :

**Les Etats-Unis ont rythmé la réunion par deux déclarations : une première sur le non-respect par l'organe d'appel du délai de présentation de ses rapports sous 90 jours et une seconde sur la non-présentation par l'UE de rapport de situation dans le contentieux Airbus (DS316).**

Dans une longue intervention, l'Ambassadeur Shea (USA) est revenu sur le non-respect par l'organe d'appel du délai de 90 jours. Règle fondamentale selon eux, elle n'est plus respectée par l'organe d'appel depuis 2011, ce qui aurait de graves conséquences systémiques. Ils

estiment que si ce délai n'est pas respecté, les rapports ne peuvent pas être des rapports de l'organe d'appel soumis à adoption par consensus négatif. Les membres devraient alors prendre leur responsabilité et agir. En points divers, les Etats-Unis ont rappelé que l'UE était selon eux tenue de présenter un rapport de situation sur leur mise en conformité dans le cadre du contentieux Airbus. Au lieu de cela, l'UE a présenté une communication décrivant certaines mesures qu'elle estime être des mesures de mise en conformité.

**La situation de blocage de l'Organe d'Appel persiste et les positions des membres restent identiques.** La Présidente a indiqué qu'elle poursuivait ses consultations en vue du renouvellement du mandat du juge mauricien Servansing arrivant à son terme le 30 septembre. Elle devrait présenter un rapport aux membres lors de la réunion de l'ORD du 20 juillet avant la pause estivale.

**Deux premières demande d'établissement de panel ont été présentées :** celle des Etats-Unis à l'encontre du Canada sur les mesures régissant la vente de vin (DS531) et celle du Vietnam à l'encontre des Etats-Unis et de ses mesures antidumping visant les filets de poisson (DS536).

Contact : [emmanuelle.bautista@dgtresor.gouv.fr](mailto:emmanuelle.bautista@dgtresor.gouv.fr)

-o-o-o-

### 28 juin 2018 : Initiative facilitation de l'investissement

Une réunion dont l'objectif était de terminer la discussion débutée lors de la session d'avril sur la transparence et la prévisibilité a eu lieu le 28 juin dernier. Lors de cette réunion, le secrétariat de l'OMC a présenté les mesures relatives à ce thème, prévues dans l'accord de facilitation des échanges.

La prochaine réunion se tiendra le 23 juillet.

Contact : [cecile.mahe@dgtresor.gouv.fr](mailto:cecile.mahe@dgtresor.gouv.fr)

-o-o-o-

### 8 juin 2018 : Session thématique du Groupe de travail informel sur les MPME (micro, petites et moyennes entreprises)

La thématique de cette session, organisée par la Côte d'Ivoire, portait sur la promotion d'un meilleur accès au financement du commerce pour les MPME.

Partant du principe que les MPME des pays en développement font face à des contraintes de financement particulièrement sévères, le groupe a axé les discussions sur les politiques nationales et les meilleures pratiques mises en œuvre pour palier à leurs difficultés de financement. Les membres ont ainsi fait part des mesures d'aide à l'accès aux financements qu'ils mettent en œuvre. Ces mesures seront compilées dans un document de présentation des bonnes pratiques. Des experts ont également présenté leurs solutions pour améliorer l'accès au financement du commerce pour les MPME dans le monde.

Contact : [claude.amerio@dgtresor.gouv.fr](mailto:claude.amerio@dgtresor.gouv.fr)

## VIE DE L'ORGANISATION

### 1<sup>er</sup> juin 2018 : Réunion du Comité des mesures concernant les investissements et liées au commerce (MIC)

Depuis plus d'un an, ce comité revoit les mêmes sujets sur des dispositions prises par certains pays, même si des réponses sont apportées pour tenter de régler les problèmes de non-conformité. Cependant, tous auront remarqué que ce sont surtout l'UE et les Etats-Unis qui regrettent les mesures prises, ce qui crée un déséquilibre Nord-Sud et engendre un climat polarisé. Les Etats-Unis se sont d'ailleurs positionnés comme défenseurs de l'accord sur les MIC et du système commercial multilatéral.

Contact : [claude.amerio@dgtresor.gouv.fr](mailto:claude.amerio@dgtresor.gouv.fr)

-o-o-o-

### 7 juin 2018 : Comité du commerce et du développement (CCD) – 36<sup>ème</sup> session spécifique sur les petites économies vulnérables

La réunion spécifique du CCD sur les difficultés que rencontrent les petites économies lorsqu'elles s'efforcent de réduire les coûts du commerce, a porté sur les problèmes liés au transport et la logistique, pour les

marchandises, et ceux de l'administration douanière. L'accord sur la facilitation des échanges aidera à réduire les coûts, mais cela ne règle pas les frais de transport des petits pays insulaires très éloignés.

Contact : [claude.amerio@dgtresor.gouv.fr](mailto:claude.amerio@dgtresor.gouv.fr)

-o-o-o-

### 5 et 6 juin 2018 : Réunion du Conseil des ADPIC

Il convient de retenir de la réunion du Conseil des ADPIC les points suivants :

**Les membres ont réitéré leurs positions habituelles et divergentes, sur le lien avec la Convention sur la diversité biologique (CDB).** Un groupe (dont la Chine et le Brésil) a cherché à introduire en 2011 une disposition sur la divulgation des ressources génétiques et/ou des connaissances traditionnelles associées, considérant que cela permettrait une transparence et la lutte contre les pratiques illégales. Les EU, le Japon, le Canada, l'Australie, la Suisse considèrent au contraire que l'OMPI est la meilleure instance pour traiter de ce sujet.

Lors de la CM 11, les membres ont prolongé de deux ans le **moratoire sur les plaintes en situation de non-violation**. Les positions restent cependant inchangées. Les EU et la Suisse sont favorables à leur application. Ils rappellent que ceci est prévu par les accords et que les droits et obligations des membres ne seront pas remis en cause.

Lors de la réunion de mars, le groupe des PMA avait présenté une communication sur le **transfert de technologie des pays développés vers les PMA prévu par l'article 66.2**. Les pays développés sont tenus de fournir un rapport sur les incitations à leurs entreprises afin de réaliser le transfert de technologie à destination des PMA. Ces derniers considèrent que, malgré les nombreuses notifications, ils ne sont pas en mesure de suivre concrètement les effets des incitations des pays développés et si elles sont bien à destination des PMA et utilisées pour un transfert de technologie. Cette discussion se poursuit. Le groupe a ainsi proposé une liste non exhaustive et illustrative permettant d'identifier les incitations aux entreprises et institutions des pays développés (jointe à ce CR). Ces derniers ont rappelé l'étendue de leurs programmes et voient dans cette liste un risque de limitation de leurs activités.

**Les membres ont poursuivi leurs discussions sur la thématique de la propriété intellectuelle et l'innovation**, qui traite cette année de la valeur sociétale de la PI dans la nouvelle économie et de la manière dont elle améliore la vie des citoyens. Plusieurs membres ont fait part de leur expérience sur l'apport de la PI dans certains secteurs comme la santé, l'éducation et les transports. L'Afrique du sud et l'Inde ont réitéré une position très critique sur les droits de PI, considérant qu'ils peuvent au contraire être un frein à l'innovation et que cette discussion doit être redéfinie afin de tenir compte du développement et de la situation des PED et PMA. La discussion reste une compilation de déclarations et d'expériences sans qu'émerge de principe directeur.

**Les membres ont continué leurs échanges sur le sujet de la PI et de l'intérêt général.** L'Afrique du sud et la Chine ont présenté leur communication sur **la promotion de la santé publique par le biais du droit et de la politique de la concurrence**, sujet déjà abordé par le rapport du groupe de haut niveau sur l'accès aux médicaments. Les droits de PI et la concurrence ne doivent pas s'opposer mais sont au contraire complémentaires. Il faut préserver des comportements abusifs en arrivant notamment à une pratique équilibrée des brevets. La communication appelle au partage d'expériences sur les pratiques de la politique de concurrence. Différentes questions peuvent orienter le débat : législations nationales en vigueur, difficultés pour prévenir des pratiques abusives, niveau des redevances des technologies, utilisation des licences obligatoires. L'UE, les EU et le Japon considèrent que le conseil des ADPIC n'est pas l'enceinte pertinente pour discuter de la politique et du droit de la concurrence.

**Le Bangladesh, soutenu par le Bénin, le Brésil et le Venezuela, a demandé à ce que le programme de travail sur le commerce électronique soit un point récurrent de l'ordre du jour du conseil jusqu'à la CM12.** Il considère que les Ministres ont donné mandat aux membres de poursuivre leur travail. Le conseil des ADPIC doit en rendre compte au conseil général. Les EU et l'UE ne sont pas favorables à ce que ce sujet devienne un point récurrent de l'ordre du jour.

Contact : [emmanuelle.bautista@dgtresor.gouv.fr](mailto:emmanuelle.bautista@dgtresor.gouv.fr)

-o-o-o-

## 12 et 14 juin 2018 : Examen des Politiques Commerciales de la Colombie

L'OMC a procédé au 5<sup>ème</sup> examen des politiques commerciales de la Colombie. Les membres ont salué l'accord de paix et l'accession récente à l'OCDE. Ils ont reconnu l'implication et l'engagement de la Colombie dans le système multilatéral et les activités de l'OMC. La Colombie a ainsi signé les déclarations ministérielles à Buenos Aires sur le commerce électronique, les MPME, la réglementation intérieure, la facilitation des investissements et le rôle économique des femmes. Les membres ont pressé la Colombie de présenter son instrument de ratification de l'accord sur la facilitation des échanges et l'ont appelée à rejoindre l'accord sur les marchés publics, auquel elle est pour l'instant observateur. Certains ont pointé la hausse des mesures antidumping de la Colombie. Les membres ont salué le plan national de développement, le programme agricole « Colombia siembra », les réformes en vue de l'amélioration de la facilitation du commerce et des investissements, ainsi que la réforme fiscale de 2016 et les mesures de simplification du système douanier. La Colombie a un potentiel de croissance et de productivité. Certains membres ont mis en avant les améliorations des politiques sectorielles, notamment pour les télécommunications et le tourisme. Le pays reste encore trop dépendant des secteurs pétrolier et minier. Il doit intensifier ses efforts de diversification économique et de ses exportations et développer les marchés publics. Les membres ont mis en avant l'engagement de la Colombie dans l'intégration et le développement régional. La Vice-ministre du commerce extérieur a insisté sur l'importance du système commercial multilatéral pour la politique de son pays. Elle est revenue sur le plan national de développement et la stratégie transversale touchant plusieurs secteurs dont l'agriculture. Elle a rappelé les bons indicateurs économiques et les mesures de facilitation de l'investissement et des échanges mises en place. Des progrès ont été faits dans certains secteurs, comme le tourisme et les télécommunications. Malgré les signes positifs, la Colombie reste consciente des défis à surmonter.

Contact : [emmanuelle.bautista@dgtresor.gouv.fr](mailto:emmanuelle.bautista@dgtresor.gouv.fr)

-o-o-o-

## 18 et 20 juin 2018 : Examen des Politiques Commerciales de la Norvège

Les membres ont tous rappelé leurs relations bilatérales fructueuses et l'engagement de la Norvège au sein de l'OMC, que ce soit en tant que soutien infaillible au système ou en tant que participant actif aux négociations et initiatives suite à la CM11. Son implication dans les discussions sur la pêche et la réforme des subventions aux énergies fossiles a ainsi été unanimement saluée. Les membres ont toutefois soulevé certaines préoccupations. Ils ont ainsi souligné le fort degré de protection du secteur agricole avec des droits tarifaires élevés, des subventions et des mesures de soutien interne. Ils ont également relevé la dépendance de l'économie norvégienne au secteur pétrolier et gazier et à la volatilité des prix et appelé à poursuivre les changements structurels vers une promotion de la *blue economy*. Les membres ont noté le niveau élevé de taxation du pays, ainsi que la part encore importante des entreprises commerciales d'Etat dans certains secteurs économiques. La Secrétaire d'Etat aux affaires étrangères a rappelé l'engagement de la Norvège pour un système multilatéral transparente et basé sur les règles, le protectionnisme n'étant pas une réponse aux problèmes actuels de l'OMC. Elle a insisté sur les volets économique et social de la politique commerciale de la Norvège, sur le développement de l'économie marine (*blue economy*) et sur l'importance de la politique environnementale (ODD, pêches, subventions aux énergies fossiles). S'agissant des critiques exprimées sur le secteur agricole, elle a précisé qu'il devait faire face à des conditions et exigences particulières.

Contact : [emmanuelle.bautista@dgtresor.gouv.fr](mailto:emmanuelle.bautista@dgtresor.gouv.fr)

-o-o-o-

## 19 et 20 juin 2018 : Comité des Obstacles Techniques au Commerce

Il convient de retenir les éléments suivants de cette session de juin 2018:

**Malgré l'importance des sujets traités (environnement, santé publique, sécurité, cybersécurité) les déclarations des membres restent cependant semblables à celles des réunions précédentes et la résolution des préoccupations commerciales ne marque que peu de progrès.**

**Huit nouvelles préoccupations commerciales spécifiques ont été présentées au cours de ce comité**, dont une soulevée par l'UE à l'encontre du Brésil et son projet de réglementation d'étiquetage sur les boissons, le vin et les dérivés du raisin.

**Les membres ont poursuivi leurs discussions sur le 8<sup>ème</sup> examen triennal, qui se terminera lors de la réunion du comité de novembre.** De nouvelles propositions ont été présentées. Le secrétariat mettra à jour le rapport du Président sur les discussions menées et devrait publier en juillet un projet de rapport de l'examen triennal.

**La réunion du prochain comité aura lieu du 13 au 15 novembre.**

Contact : [emmanuelle.bautista@dgtresor.gouv.fr](mailto:emmanuelle.bautista@dgtresor.gouv.fr)

-o-o-o-

## 19 et 20 juin 2018 : 89<sup>ème</sup> session du comité des accords commerciaux régionaux

L'Union européenne et le Canada ont longuement présenté l'accord de libre-échange complet (CETA) qu'ils ont conclu en octobre 2016. L'UE a également présenté son accord douanier avec Saint Marin, le 3<sup>ème</sup> plus petit Etat en Europe qui n'est pas membre de l'UE. Les autres accords examinés ont été ceux du Canada et de l'Ukraine, et du Costa Rica et la Colombie.

Contact : [claud.amerio@dgtresor.gouv.fr](mailto:claud.amerio@dgtresor.gouv.fr)

-o-o-o-

## 26 juin 2018 : Comité du budget, des finances et de l'administration (CBFA)

Ce comité pré-estival a été allégé suite au retrait du point sur la cotisation extra budgétaire de la Chine et à une discussion préliminaire sur l'utilisation des surplus budgétaires. Les présentations des résultats financiers pour 2017, des auditeurs externes et du bureau du contrôle interne n'appellent pas de commentaires spécifiques. Le prochain comité se tiendra le 13 septembre prochain.

Contact : [cecile.mahe@dgtresor.gouv.fr](mailto:cecile.mahe@dgtresor.gouv.fr)

-o-o-o-

## 26 juin 2018 : Comité de la facilitation des échanges

Des propositions procédurales ont été faites pour améliorer la fluidité des discussions lors de ce comité :

Les Etats-Unis proposent d'ajouter un point à l'ordre du jour des comités pour examiner les notifications déjà passées en revue mais pour lesquelles des questions sont en suspens. Or, l'UE et d'autres membres sont plus réservés et souhaitent travailler sur les problèmes de fonds.

Le Nigéria et le Canada proposent que les questions soient adressées par avance et par écrit aux membres qui présentent leur notification comme cela se fait dans d'autres organes de l'OMC. Ainsi la préparation aux réponses serait meilleure.

Les membres demandent au secrétariat d'indiquer par avance les sujets qui seront présentés au comité suivant en s'appuyant sur la liste des sujets déjà proposés par les membres, afin d'avoir de meilleurs échanges interactifs.

Les EU souhaitent que le comité ne se limite pas à deux demi-journées d'affilé mais dure une journée complète suivi d'une demi-journée pour les présentations.

Par ailleurs, des membres rappellent que le comité doit tenir compte des sujets traités au groupe de travail sur l'évaluation en douane et des règles de l'Organisation mondiale des douanes (OMD).

Contact : [claud.amerio@dgtresor.gouv.fr](mailto:claud.amerio@dgtresor.gouv.fr)

-o-o-o-

## 27 juin 2018 : Comité des marchés publics

La réunion a été marquée par les points suivants :

Un nouveau président du comité a été élu par les membres, le délégué canadien Carlos Vanderloo.

Les membres ont accordé le statut d'observateur à la Biélorussie.

Ils sont également revenus sur les différentes accessions en cours :

L'**Australie** a une nouvelle fois rappelé que son offre était ambitieuse et allait au-delà de ses engagements conclus dans le cadre d'autres accords commerciaux. Si certains membres sont prêts à accepter l'offre finale, d'autres ont encore quelques préoccupations. Un projet de décision pour l'accession sera cependant rédigé pour la réunion du mois d'octobre.

Le **Royaume-Uni** a présenté aux membres sa demande d'accession à l'accord suite au Brexit. Les réactions ont été positives, même si certaines questions apparaissent tant sur le fond que sur la procédure. L'objectif est d'acter lors du comité d'octobre une accession au lendemain de la sortie de l'UE.

La **Chine** ne présente toujours pas d'offre révisée. Elle indique faire des efforts pour présenter une offre ambitieuse tout en soulignant que les membres devraient avoir des attentes plus modérées.

L'accession de la **Russie** n'a pas avancé car aucune nouvelle offre n'a été faite. Les membres ont maintenu leurs réserves sur le niveau d'ambition de l'offre.

La **Macédoine** a fait des progrès vers l'accession grâce à une nouvelle législation et une offre révisée.

Les trois programmes de travail (marchés publics durables, PME, statistiques) avancent malgré une participation relative des membres. Des rapports du secrétariat et autres documents sont attendus pour la réunion du comité en octobre.

Contact : [emmanuelle.bautista@dgtresor.gouv.fr](mailto:emmanuelle.bautista@dgtresor.gouv.fr)

## ET AUSSI...

### 5 juin 2018 : Invitation des stagiaires du programme franco-irlandais dans les missions à la Mission de la France

Cette réunion des stagiaires des pays en développement financés par la coopération française et irlandaise, a permis à tout un chacun d'avoir un échange de vues franc et direct sur les sujets de l'OMC et les enjeux liés au développement.

Contact : [claud.amerio@dgtresor.gouv.fr](mailto:claud.amerio@dgtresor.gouv.fr)

-o-o-o-

### 13 et 14 juin 2018 : Forum mondial sur le commerce inclusif pour les PMA

Depuis 20 ans, alors que le commerce mondial a explosé, notamment grâce à la connectivité entre les pays et les personnes, le décalage entre les pays développés (PD) et le monde en développement, plus particulièrement les pays les moins avancés (PMA), s'est élargi, créant une forte instabilité économique et politique. Les PMA représentent 13% de la population mondiale mais réalisent moins 1% des échanges mondiaux. Le forum avait pour objectif de mettre en avant les facteurs qui entravent la capacité des PMA à s'insérer dans le système commercial mondial et les solutions possibles pour qu'ils utilisent les systèmes mis en place, notamment le cadre intégré renforcé (CIR). En priorité, la formation et l'accès aux micros financements permettront aux MPME de se développer et ainsi d'attirer les investissements. Les règles restent le garant de l'inclusivité des PMA dans le commerce mondial. Enfin, il est important que les pays sortent de la catégorie de PMA et qu'ils soient soutenus dans cet objectif.

Contact : [claud.amerio@dgtresor.gouv.fr](mailto:claud.amerio@dgtresor.gouv.fr)

-o-o-o-

### 27 juin 2018 : Deuxième session thématique, journée mondiale des MPME

Elle portait sur les avantages qu'apporte la facilitation des échanges dans le développement du commerce à l'exportation des MPME. Les petites entreprises sont particulièrement touchées par les frais de procédures et les coûts logistiques qui peuvent atteindre 42 % de leur chiffre d'affaire.

Les règles d'origine, les normes techniques et les obstacles non tarifaires les impactent particulièrement. La CNUCED, l'ITC, la FIATA mettent en place des programmes d'aide à ces micro entreprises pour répondre à leur manque de moyen, d'expertise et d'information à l'exportation. La société Alibaba a également présenté des solutions pour permettre aux MPME d'avoir une fenêtre sur les marchés extérieurs et en particulier gagner la confiance des acheteurs.

Contact : [claud.amerio@dgtresor.gouv.fr](mailto:claud.amerio@dgtresor.gouv.fr)

## « Entreprises / Pour vos dossiers... »

### Fiche sur le Système de règlement des différends (ORD)

Vous trouverez en annexe, la fiche relative au système de règlement des différends de l'OMC.

Le règlement des différends commerciaux est l'une des activités principales de l'OMC. Un différend naît lorsqu'un gouvernement Membre estime qu'un autre gouvernement Membre viole un accord de l'OMC ou un engagement contracté dans le cadre de l'OMC. L'OMC est dotée de l'un des mécanismes internationaux de règlement des différends les plus actifs au monde. Depuis 1995, plus de 500 différends ont été soumis à l'OMC et plus de 350 décisions ont été rendues.

## CALENDRIER DE L'OMC – JUILLET-AOUT 2018

- **03** - Comité du commerce et du développement – Session sur l'Aide pour le commerce
  - Conseil du commerce des marchandises
- **04** – Conseil du commerce des marchandises
  - Groupe informel des pays en développement
- **05** - Comité du commerce et du développement – Session spécifique sur le mécanisme de suivi pour le traitement spécial et différencié
  - Réunion formelle du Comité du commerce et du développement
- **06** Groupe de travail du commerce et du transfert de technologie
- **09** - Atelier Mesures sanitaires et phytosanitaires
  - Réunion informelle du Comité des licences d'importation
- **10** - Atelier Mesures sanitaires et phytosanitaires
- **11** – Réunion informelle du Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires
  - Organe d'examen des politiques commerciales de la Chine
- **12** - Initiative sur la réglementation intérieure
  - Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires
  - Réunion informelle sur l'Organe de règlement des différends en session extraordinaire
- **13** - Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires
  - Initiative sur la réglementation intérieure
  - Organe d'examen des politiques commerciales de la Chine
- **16** - Comité du commerce des services en session spéciale
  - Comité de l'agriculture en session extraordinaire
- **17** Organe d'examen des politiques commerciales d'Israël
- **18-19** Initiative sur le commerce électronique
- **19** Organe d'examen des politiques commerciales d'Israël
- **20** Organe de règlement des différends
- **25** Réunion informelle de l'Organe d'examen des politiques commerciales
- **26 et 27** Conseil général

## Août :

- 27 Organe de règlement des différends

Auteur: Délégation permanente de la France auprès de l'OMC

58 rue de Moillebeau – CP 235 - 1211 Genève 19

Courriel : [geneve@dgtresor.gouv.fr](mailto:geneve@dgtresor.gouv.fr)

Web: <http://www.tresor.economie.gouv.fr/organisation-mondiale-du-commerce>

Directeur de publication : Jean-Marie Paugam, Délégué permanent

Réalisation et diffusion : Sandra Dunon - Parution le 2/07/2018